

Puériculteur/trice

La puéricultrice (ce métier se décline surtout au féminin) est une infirmière spécialisée dans les soins médicaux apportés aux bébés et aux enfants. Elle joue également un rôle de prévention, d'éducation et de conseil auprès des parents.



Les formations en Auvergne-Rhône-Alpes

[80](#)

formations à venir

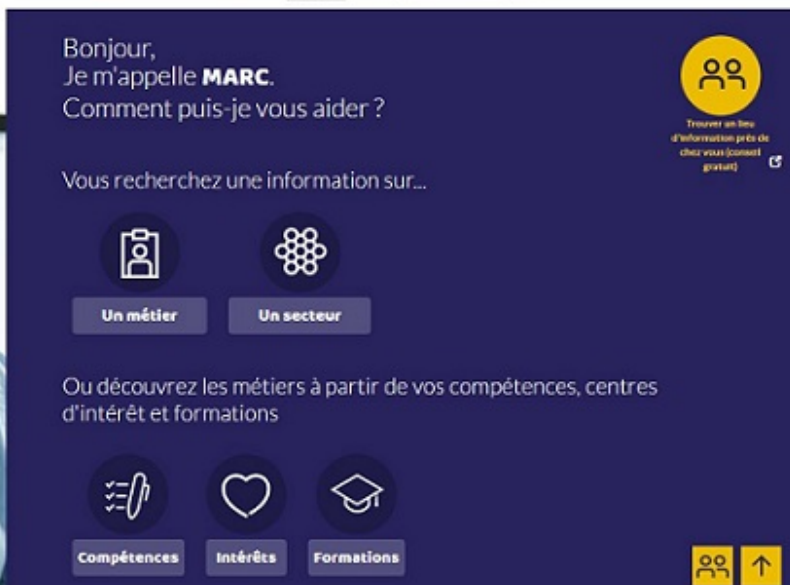
Les offres d'emploi aujourd'hui en Auvergne-Rhône-Alpes

- [Soins infirmiers spécialisés en puériculture](#)

Pour élargir votre recherche :

[Les métiers de la santé](#)

Rendez-vous sur [Cleor Auvergne-Rhône-Alpes](#) pour obtenir des informations sur les conditions d'emploi de ce métier : potentiel d'embauche, salaire, types de contrat, entreprises présentes autour de votre lieu de recherche, ...



Description métier

Activités

Soigner et informer

À l'hôpital ou en maternité, elle prodigue des soins infirmiers aux enfants malades : prises de sang, préparation aux interventions chirurgicales, mise sous oxygène, surveillance post-opératoire...

Pendant toute la durée de l'hospitalisation, elle est aussi l'interlocutrice privilégiée des parents. Elle les informe, les conseille et les accompagne. Placée sous la responsabilité du médecin, elle l'assiste lors des soins et examens. Sa formation lui permet, si besoin, de réaliser des gestes d'urgence. Sa proximité avec le patient lui fait occuper une position centrale dans l'équipe de soins constituée autour de l'enfant hospitalisé.

Éduquer et former

Dans un centre de PMI (protection maternelle et infantile), elle reçoit les mamans avec leurs enfants. Elle joue alors un rôle de prévention, de protection et d'éducation auprès des familles. Il lui arrive aussi de visiter les enfants à leur domicile.

Dans une crèche ou une halte-garderie, elle anime et encadre une équipe de professionnels, tout en continuant à s'occuper des enfants présents. L'équipe qu'elle dirige est composée d'éducatrices de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture et d'assistantes maternelles. Elle élabore un projet pédagogique et participe à la formation des personnels.

Où et comment ?

Surtout à l'hôpital

Près de la moitié des puéricultrices sont employées par les services hospitaliers ou les maternités. Elles travaillent également en centres de PMI (protection maternelle et infantile), centres de soins, crèches, haltes-garderies...

Jamais seule

Quel que soit son lieu d'exercice, la puéricultrice travaille toujours au sein d'une équipe constituée de

médecins, infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants...

Avec plus ou moins de contraintes

À l'hôpital, les soins sont assurés 24 heures sur 24. Le travail est organisé par rotation des équipes, sur la base de 35 heures par semaine. Les astreintes sont fixées à l'avance dans l'emploi du temps.

En PMI, la puéricultrice travaille en journée seulement, avec des horaires réguliers. Ce qui ne l'empêche pas de se déplacer au domicile des familles quand la situation l'impose. Dans les crèches et les haltes-garderies, les plages d'ouverture sont fixes, même si certaines structures font des efforts pour s'adapter aux horaires de travail des parents.

Compétences

Résistance et vigilance

On attend des puéricultrices de la résistance physique, une bonne stabilité émotionnelle et un grand sens de l'observation. Une vigilance de tous les instants et une grande concentration sont requises pour prendre soin d'enfants parfois gravement malades.

Le sens de la pédagogie

Les puéricultrices jouent un rôle croissant dans les campagnes de sensibilisation et d'information sur la santé ou l'hygiène. Elles assurent la formation (initiale et continue) des professionnelles de la petite enfance et encadrent le personnel des crèches.

Les connaissances qu'elles ont acquises sur le développement (physique et mental) des enfants leur permettent de conseiller judicieusement les parents. La tolérance, la bienveillance et la capacité à dialoguer sont indispensables pour accompagner les familles en toute sérénité.

Diplômes, certifications

Diplômes et certifications

Important. Le parcours de formation pour accéder à un métier n'est pas toujours celui qu'on imagine ! Des professionnels qui exercent le même métier, ont parfois suivi des parcours de formation différents, sans oublier que ceux qui suivent la même formation n'exercent pas forcément le même métier !

Pour exercer ce métier, il faut être titulaire du DE (diplôme d'État) de puériculture, préparé en 1 an dans une école agréée. Ce métier est une spécialisation accessible aux infirmières et aux sages-femmes, dès la dernière année de leurs études (sous réserve d'obtenir le DE d'infirmier ou de sage-femme).

Niveau bac + 4

- Diplôme d'État de puériculture

Niveau I : Master et supérieur

- [Diplôme d'Etat de sage-femme](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).

• Niveau II : Licence ou Maîtrise

- [Diplôme d'Etat de puéricultrice](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).
- [Diplôme d'État d'infirmier\(ière\)](#)
Pour accéder à sa fiche sur le site InterCarif, [cliquez ici](#).

Ressources

Autres ressources

Publications Onisep :

- Les métiers auprès des enfants - Parcours - 2015 - Onisep

Sites internet :

- www.anpde.asso.fr
Association nationale des puéricultrices diplômées d'État

Vidéos

